

Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1^{er} avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 1 - Gros appareils ménagers					
RÉFRIGÉRATEUR CONGÉLATEUR	Fluide frigorigène de PRG <= 15	> 80 kg	11080	16,67 €	20,00 €
	ET Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	<= 80 kg et > 40 kg	11010	13,33 €	16,00 €
	ET Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	<= 40 kg	11020	6,67 €	8,00 €
	Fluide frigorigène de PRG > 15	> 80 kg	11081	20,00 €	24,00 €
	OU Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	<= 80 kg et > 40 kg	11011	16,00 €	19,20 €
	OU Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	<= 40 kg	11021	8,00 €	9,60 €
GROS ÉLECTROMÉNAGER produisant du FROID (hors réfrigérateur, congélateur et climatiseur)	—	> 80 kg	11090	16,67 €	20,00 €
	—	<= 80 kg et > 40 kg	11030	13,33 €	16,00 €
	—	<= 40 kg	11040	6,67 €	8,00 €
➤ POMPE À CHALEUR CLIMATISEUR CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	—	—	11050	6,67 €	8,00 €
	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans	—	14010	6,00 €	7,20 €
LAVE-LINGE LAVE-VAISSELLE	OU Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	—	14011	7,50 €	9,00 €
	Non mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans	—	14011	7,50 €	9,00 €
GROS ÉLECTROMÉNAGER hors FROID (hors lave-linge et lave-vaisselle)	—	—	14020	7,50 €	9,00 €
	—	—	14020	7,50 €	9,00 €
➤ FOUR MICRO-ONDES	—	—	🕒 14120	2,50 €	3,00 €
➤ MOYEN ÉLECTROMÉNAGER (hottes, tables de cuisson ...)	—	—	14030	3,33 €	4,00 €
ÉQUIPEMENT POUR LA VENTILATION	—	> 5 kg	14040	1,67 €	2,00 €
	—	<= 5kg et >500g	14050	0,83 €	1,00 €
	—	<=500g	14060	0,17 €	0,20 €
CHAUFFE-EAU À ACCUMULATION, BALLON, CHAUDIÈRE	—	—	14070	5,00 €	6,00 €
➤ APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	—	> 5 kg	14080	1,67 €	2,00 €
	—	<=5 kg	14090	0,83 €	1,00 €
➤ TRÈS PETIT APPAREIL DE CHAUFFAGE (< 500 g) et ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	14110	0,02 €	0,02 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1^{er} avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 2 - Petits appareils ménagers					
ASPIRATEUR	Absence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés <i>ET</i> Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	25010	0,83 €	1,00 €
	Présence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés <i>OU</i> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	25011	1,00 €	1,20 €
PEM (hors aspirateur)	—	—	25020	0,83 €	1,00 €
CAFETIÈRE BOUILLLOIRE THÉIÈRE	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans <i>ET</i> Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	25030	0,20 €	0,24 €
	Non mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans <i>OU</i> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	25031	0,25 €	0,30 €
PETIT PEM (hors cafetière / bouilloire / théière)	—	—	25040	0,25 €	0,30 €
TRÈS PETIT PEM, PRODUITS D'HYGIÈNE, BEAUTÉ, SANTÉ	—	—	25050	0,08 €	0,10 €
ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	25060	0,02 €	0,02 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

👉 Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1^{er} avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 3 - Equipements informatiques et de télécommunications					
MONITEUR	—	> 5 Kg	32070	2,08 €	2,50 €
		<= 5 Kg	32080	1,25 €	1,50 €
ORDINATEUR PORTABLE	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>ET</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>ET</i> Mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	>= 7"	32050	0,34 €	0,41 €
	Présence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>OU</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>OU</i> Non mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	>= 7"	32051	0,42 €	0,50 €
TABLETTE	Absence de retardateurs de flamme bromés dans la structure plastique de la tablette <i>ET</i> Présence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	>= 7"	32060	0,42 €	0,50 €
	Présence de retardateurs de flamme bromés dans la structure plastique de la tablette <i>OU</i> Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	>= 7"	32061	0,84 €	1,01 €
ORDINATEUR FIXE	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>ET</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>ET</i> Mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	—	36010	1,00 €	1,20 €
	Présence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g <i>OU</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) <i>OU</i> Non mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	—	36011	1,25 €	1,50 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1^{er} avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 3 - Equipements informatiques et de télécommunications					
IMPRIMANTE	Démontage pouvant être réalisé entièrement avec des outils standards disponibles dans le commerce <i>ET</i> Fourniture des pièces détachées (les pièces susceptibles de tomber en panne durant une utilisation standard de l'imprimante) assurée pendant 5 ans après la fin de la production de l'imprimante	—	36020	0,66 €	0,79 €
	Démontage ne pouvant être réalisé entièrement avec des outils standards disponibles dans le commerce <i>OU</i> Fourniture des pièces détachées (les pièces susceptibles de tomber en panne durant une utilisation standard de l'imprimante) non assurée pendant 5 ans après la fin de la production de l'imprimante	—	36021	0,83 €	1,00 €
IT (hors imprimante)	—	—	36030	0,83 €	1,00 €
PETIT IT	—	<7 "	36040	0,08 €	0,10 €
TÉLÉPHONE MOBILE	Présence de connectique standardisée (chargeur autres connectiques) <i>ET</i> Présence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	—	36050	0,02 €	0,02 €
	Absence de connectique standardisée (chargeur autres connectiques) <i>OU</i> Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	—	36051	0,04 €	0,05 €
TRÈS PETIT IT et ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	36060	0,02 €	0,02 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1^{er} avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 4 - Matériel grand public					
TV	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) au-delà de 5 ans <i>OU</i> Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	> 25 Kg	🕒 42050	10,00 €	12,00 €
		<= 25 Kg et > 17 Kg	🕒 42060	7,34 €	8,81 €
		<= 17 Kg et > 12 Kg	42020	4,66 €	5,59 €
		<= 12 Kg et > 7 Kg	42030	3,34 €	4,01 €
		<= 7 Kg et >= 7 "	42040	2,00 €	2,40 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) au-delà de 5 ans <i>ET</i> Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	> 25 Kg	🕒 42051	12,50 €	15,00 €
		<= 25 Kg et > 17 Kg	🕒 42061	9,17 €	11,00 €
		<= 17 Kg et > 12 Kg	42021	5,83 €	7,00 €
		<= 12 Kg et > 7 Kg	42031	4,17 €	5,00 €
		<= 7 Kg et >= 7 "	42041	2,50 €	3,00 €
GROS EGP	—	—	45010	1,67 €	2,00 €
MOYEN EGP	—	<7 "	45020	0,42 €	0,50 €
PETIT EGP	—	—	45030	0,08 €	0,10 €
TRÈS PETIT EGP et ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	45040	0,02 €	0,02 €
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques					
GROS OUTILLAGE (outillage stationnaire ou non portatif)	—	—	64010	2,08 €	2,50 €
PERCEUSE / VISSEUSE	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	65010	0,42 €	0,50 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	65011	0,50 €	0,60 €
PETIT OUTILLAGE (outillage portatif, hors perceuse / visseuse)	—	—	65020	0,42 €	0,50 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%

Barème Eco-systèmes - EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} mars 2017

Les montants d'éco-participation incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issues de la maintenance et de la réparation.

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement de structure par rapport au barème du 1^{er} avril 2016

🕒 Nouveau code d'éco-participation

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg) ou taille écran (")	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 7 - Jouets, équipements de loisirs et de sport					
CONSOLE DE JEUX	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>ET</i> Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	> 500g	75020	0,17 €	0,20 €
	<i>ET</i> Absence de retardateurs de flamme bromés dans les boîtiers de l'appareil, pièces moulées	<= 500g	75010	0,08 €	0,10 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <i>OU</i> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	> 500g	75021	0,20 €	0,24 €
	<i>OU</i> Présence de retardateurs de flamme bromés dans les boîtiers de l'appareil, pièces moulées	<= 500g	75011	0,10 €	0,12 €
JOUET, ÉQUIPEMENT DE LOISIR ET DE SPORT (hors console de jeux)	—	>10kg	74050	1,67 €	2,00 €
		<=10kg et >500g	75040	0,17 €	0,20 €
		<= 500g	75030	0,08 €	0,10 €
Catégorie 8 - Dispositifs médicaux					
ÉQUIPEMENT MEDICAL	—	>5 kg	84010	1,67 €	2,00 €
		<=5kg	85010	0,08 €	0,10 €
Catégorie 9 - Instruments de surveillance et de contrôle					
ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE	—	< 7 "	95010	0,12 €	0,15 €
ÉQUIPEMENT PASSIF (câble...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	95020	0,02 €	0,02 €
Catégorie 10 - Distributeurs automatiques					
Pour les distributeurs automatiques programmables ménagers (exemple: distributeur de nourriture pour animaux), se référer à la catégorie 2 du présent barème. Pour les distributeurs automatiques professionnels, se référer au barème des éco-participations pour les EEE professionnels.					

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%